

Casques homologués obligatoires suivant les normes ci-dessous pour les pilotes de moins de 15 ans :

- Snell-FIA CM (Snell-FIA CMS2016 et Snell-FIA CMR2016)
- Snell-FIA CMH (Snell-FIA CMS2007 et Snell-FIA CMR2007)
- ECE 22 05 ou ECE 22 06 de taille enfant et poids inférieur à 1250g

Casques homologués pour les pilotes de plus de 15 ans:

- Homologué ou ayant été homologué par la CIK-FIA en très bon état -
- NF S 72 305 (France), étiquette verte sur tissu,
- E 22 (CEE), le numéro de série doit commencer par 03, 04, 05 et suivants... (ancienne norme de casques moto)
- ECE 22-05, 06... Le numéro de série doit commencer par 05, 06 et suivants (nouvelle norme de casques moto)
- SIS 88.24.11 (2) (Suède),
- DS 2124.1 (Danemark),
- SFS 3653 (Finlande),
- ONS/OMK (Allemagne) (étiquette noire sur blanc, noir sur bleu, bleu sur blanc ou rouge -sur blanc uniquement),
- Snell Fondation (USA) SA 95, - SFI (USA)
- SFI SPEC 31.1, -SFI (USA) –SFI SPEC 31.2.
- British Standards Institution BS 6658-85 de type A et de type type A/FR, (Grande Bretagne)
- SA 2000, SA 2010, SA 2015, SA 2020
- K 98, K2010, K2015, K2020